



Journalier-chauffeur saisonnier

Poste :	Permanent / Saisonnier
Service municipal :	Travaux publics
Supérieur immédiat :	Contremaître et chef d'équipe

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du chef d'équipe et du contremaître au Service des travaux publics, le journalier-chauffeur assure l'entretien et la maintenance du réseau routier, des équipements, parcs et immeubles municipaux de la Municipalité.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

- Opérer des camions, machineries et équipements, en effectuant les vérifications préalables à leur utilisation ;
- Effectuer des travaux d'entretien des routes, incluant, mais non limitativement, le colmatage des nids de poule et autres réparations de pavage, remplacer et entretenir les ponceaux, ponts, fossés, vérifier et réparer des bordures de chemins, épandre de l'abat poussière, aménager des berges, etc. ;
- Retirer les ordures, les différents objets et animaux morts le long des chemins et fossés municipaux ;
- Procéder au débroussaillage le long des chemins municipaux et au pourtour de la signalisation ainsi que l'abattage d'arbre aux endroits sans fils électriques à proximité ;
- Faire des rondes régulières des chemins municipaux ainsi que du réseau d'éclairage public et faire rapport à son supérieur ;
- Réparer/installer la signalisation sur les chemins municipaux ;
- Démanteler des barrages de castors, participer aux procédures de prévention reliées à la gestion des cours d'eau et installer, si requis, les cubes Morency ;
- Effectuer des tâches de conciergerie, d'entretien et de déneigement des bâtiments municipaux, de service, des bornes sèches, la patinoire, etc. ;
- Entretenir les terrains de la Municipalité en procédant à la coupe de gazon, l'entretien des parcs, le déneigement, etc. ;
- Installer des équipements lors de tenue d'événement ;
- Livrer du matériel aux citoyens (bacs, remblai, etc.) ;
- Procéder à l'éradication de la Renouée du Japon et de plantes envahissantes par des techniques d'injection de pesticides et de bâchage ;
- Faire toute autre tâche subsidiaire requise pour venir en assistance à ses collègues ;
- Exécuter toutes autres tâches connexes à son poste, lorsque demandé par son supérieur.



EXIGENCES

- Diplôme d'études secondaires (DES) ;
- Détenir un permis de conduire valide, classe 3 obligatoire ;
- Avoir de bonnes connaissances en mécanique (un atout) ;
- Expérience dans le domaine des travaux municipaux (un atout).

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire d'été (16 avril au 14 novembre) : quarante (40) heures par semaine, réparties sur cinq (5) jours, de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 13 h le vendredi.

Horaire d'hiver (15 novembre au 15 avril) : trente-huit (38) heures par semaine, réparties sur cinq (5) jours, de 7 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et de 7 h à 13 h le vendredi.

Période de travail entre 26 à 40 semaines par année.

Les avantages sociaux sont établis selon les dispositions en vigueur à la Municipalité.

Toutes personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à monsieur Adam Gombas avant le 10 mai 2024, à 16 h 30, par courriel ou par la poste.

Par courriel : agombas@mille-isles.ca

Par la poste: Municipalité de Mille-Isles - Attention : Adam Gombas

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec monsieur Adam Gombas au : (450) 438-2958 poste 2612

** L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.*